CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61641** **VALABLE JUSQU'AU** **01/04/2027**

ÉDITÉ LE 12/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1994

Raison sociale : METIERS DU TOIT LASVERGNAS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 35 000

LES BROSSES
87600 ROCHECHOUART

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES B394551550

Siret : 394 551 550 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 6113926

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 161226321

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 161226321

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 55 03 66 24 **Fax :**

Portable : 06 24 13 23 85

Responsabilité légale :
BALESTRAT STEPHANE GÉRANT

Site Internet : http://www.les-metiers-du-toit-lasvergnas.fr/

E-mail : metiersdutoit@wanadoo.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 560 732 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	16	23/01/2024
2371	Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité courante)		23/01/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	16	23/01/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		23/01/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 08:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E61641** **VALABLE JUSQU'AU** **01/04/2027**

ÉDITÉ LE **12/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1994
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 35 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES B394551550

Siret : **394 551 550** **00012**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 6113926

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 161226321

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 161226321

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **METIERS DU TOIT LASVERGNAS**

LES BROSSES
87600 ROCHECHOUART

Téléphone : 05 55 03 66 24 **Fax :**
Portable : 06 24 13 23 85

Site Internet : http://www.les-metiers-du-toit-lasvergnas.fr/
E-mail : metiersdutoit@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
BALESTRAT STEPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	23/01/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 08:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.